

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 137 de l'ordre du jour
Soixante-quinzième anniversaire
de la fin de la Seconde Guerre mondiale

**Lettre datée du 2 décembre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune publiée par les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 137 de l'ordre du jour.

(Signé) Vassily Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 2 décembre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Déclaration commune publiée par les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la guerre la plus sanglante de l'histoire de l'humanité, guerre qui a touché la majeure partie de la population mondiale.

Il est de notre devoir sacré de préserver le souvenir du grand exploit accompli par nos compatriotes, qui, au prix de leur vie et d'énormes souffrances, ont terrassé l'ennemi et libéré les peuples d'Europe et d'autres pays du monde du joug nazi.

En adoptant le 5 novembre 2020 le projet de résolution intitulé « Soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale », dont nos pays s'étaient portés coauteurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré la victoire de 1945 comme patrimoine commun de l'humanité.

La victoire obtenue à l'issue de la Seconde Guerre mondiale a eu une incidence majeure sur le système actuel des relations internationales, et les décisions du Tribunal de Nuremberg ont scellé en droit la victoire du monde civilisé sur le national-socialisme.

Nous constatons avec regret depuis quelques années une tendance à vouloir falsifier l'histoire et effacer des mémoires les leçons de cette guerre. Nous pensons que la communauté internationale doit s'employer à prévenir toutes les manifestations de néofascisme et de chauvinisme, toutes les formes de xénophobie et toutes les expressions de haine, de supériorité raciale ou nationale et de nationalisme radical.

Nous condamnons fermement toute tentative émanant de forces politiques individuelles ayant pour volonté de réécrire l'histoire ou de travestir l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes profondément préoccupés par la glorification, quelle qu'en soit la forme, du mouvement nazi, du néonazisme et des anciens membres de l'organisation Waffen-SS, en particulier par l'édification de monuments et d'ouvrages commémoratifs et par l'organisation de manifestations publiques à la gloire du passé nazi, du mouvement nazi et du néonazisme, par le fait de déclarer ou de s'ingénier à déclarer que ces membres et ceux qui ont combattu la coalition antihitlérienne, collaboré avec le mouvement nazi et commis des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont participé à des mouvements de libération nationale, ainsi que par le fait de rebaptiser des rues pour glorifier ces personnes.

Nous estimons que la « guerre » menée contre les monuments et les mémoriaux édifiés sur les sites d'ossuaires de soldats libérateurs est inacceptable.

Tenter de réécrire l'histoire revient à répéter les erreurs tragiques du passé. Dans ce contexte, nous souhaitons que le projet de résolution intitulé « Lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », présenté chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies, recueille l'adhésion voulue.

Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour prévenir les crimes contre l'humanité, la propagation de la haine et des idéologies extrémistes, la discrimination fondée sur des motifs ethniques, raciaux ou religieux et d'autres actes inhumains.

Nous avons envers la génération des vainqueurs le devoir sacré de préserver, pour les générations actuelles et futures, la vérité historique au sujet des événements qui ont conduit à libérer le monde de l'idéologie nazie de haine de l'être humain, et de maintenir les traditions et l'esprit des relations entre alliés.
